



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R181-47 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le titre 1^{er} livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

Vu l'Arrêté d'Autorisation délivré le 2 juin 2004 à Monsieur COUDE Joël pour l'exploitation au lieu-dit "La Touche Es Chantoux" 56430 MAURON d'un élevage de volailles comportant 85400 poules pondeuses, soit 85400 animaux équivalents ;

Vu l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 14 août 2009 à Monsieur COUDE Joël pour l'exploitation au lieu-dit "La Touche Es Chantoux" 56430 MAURON d'un élevage de volailles comportant 103940 poules pondeuses, soit 103940 animaux équivalents ;

Vu le récépissé de déclaration de succession délivré le 11 mars 2013 à la SCEA TOUCH'A L'OEUF pour l'exploitation au lieu-dit "La Touche Es Chantoux" 56430 MAURON d'un élevage de volailles comportant 103940 poules pondeuses, soit 103940 animaux équivalents.

Vu la déclaration du 5 octobre 2023 par laquelle L'EARL DE LA SABLIERE dont le siège social est situé au lieu-dit 1 « Les Rues Boschers » 56430 MAURON déclare avoir repris l'exploitation de la SCEA TOUCH'A L'OEUF située au lieu-dit « La touche es Chantoux » 56430 MAURON ;

Reconnait avoir reçu de **L'EARL DE LA SABLIERE** la déclaration prévue par l'article R181-47 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **La Touche Es Chantoux** » **56430 MAURON** d'un élevage de **volailles** comportant **103940 emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **3660-a** relevant du régime de l'**autorisation** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **20 OCT. 2023**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,

Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de MAURON
- SCEA TOUCH'A L'OEUF